

Délibération du conseil d'administration n°2026-004

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu le décret n°2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts,

Vu l'arrêté d'accréditation de l'Université de Toulouse en vue de la délivrance de diplômes nationaux du 18 juin 2025,

Vu le CSAE de la Comue de Toulouse du 25 février 2026,

Vu la décision n°2026-001 du directoire élargi du 27 février 2026,

Vu la délibération n°2026-003 du Conseil d'administration de la Comue de Toulouse approuvant la convention d'accueil de personnels et modalités communes de travail dans le cadre du plan de transition

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 21 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 18 voix favorables
- 2 voix défavorables
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 1 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve la préfiguration de l'Ecole des docteurs de Toulouse dans le cadre du plan de transition Comue – Université de Toulouse (cf. note jointe).

Toulouse, le 9 mars 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

Note de proposition - Préfiguration de l'École des docteurs - CSAE ComUE et UT -

RÉDACTEUR : Clément VARENNE

SOUS-COUVERT DE : Jean-François LANGLAMET, Julien SAINT-LAURENT, Christophe GIRAUD, Myriam CARCASSES, Catherine COLIN, Odile RAUZY, Michael TOPLIS

DESTINATAIRES(S) : CSAE Université de Toulouse, CSAE ComUE de Toulouse

DESTINATAIRE(S) POUR INFO : Direction des écoles doctorales, gestionnaires des écoles doctorales, conseil de la politique doctorale, École des docteurs

DATE : 21 février 2026

OBJET : Note de proposition - préfiguration de l'École des docteurs

Grands objectifs de l'évolution proposée : La réorganisation proposée constitue une étape structurante dans l'organisation des études doctorales au sein de l'Université de Toulouse. Elle est indispensable pour sécuriser dès à présent la continuité de service, garantir l'équité de traitement des doctorants et doter l'Université de Toulouse d'un outil de pilotage à la hauteur de ses ambitions.

Toutes les grandes universités françaises accréditées à délivrer le doctorat disposent désormais d'un dispositif centralisé comparable, adossé à une École des Docteurs ou à une direction dédiée, seul modèle capable d'assurer cohérence, lisibilité et attractivité. En inscrivant l'Université de Toulouse dans cette organisation éprouvée, il s'agit d'affermir sa place parmi les principaux sites doctoraux français et européens et de donner aux personnels comme aux doctorants un cadre clair et stabilisé.

Cette étape engage l'Université de Toulouse dans une trajectoire de consolidation et de rayonnement, en dotant le site d'un modèle lisible, robuste et reconnu, au service de ses doctorants et de ses personnels.

1. Contexte et motifs de l'évolution

À compter de la rentrée universitaire 2025-2026, l'Université de Toulouse est accréditée à délivrer le diplôme national de doctorat en délivrance conjointe avec l'Université Toulouse Jean-Jaurès, Toulouse INP, l'INSA Toulouse, l'ISAE-SUPAERO et l'ENAC. Cette évolution institutionnelle majeure, qui s'inscrit dans la continuité du travail engagé par la ComUE de Toulouse depuis 2015, concerne désormais plus de 90 % des doctorants inscrits sur le site toulousain et positionne l'Université de Toulouse comme l'un des premiers sites doctoraux français. Les réflexions relatives à l'accréditation se poursuivront en 2026, notamment à travers la production d'un retour d'expérience (RETEX) sur les transformations engagées depuis 2023 et dans le cadre des travaux « Doctorat Toulouse 2028 », qui visent à projeter le diplôme dans l'établissement à l'issue de la période d'expérimentation.

Cette évolution des études doctorales s'est traduite, dès septembre 2025, par la mise en place d'une organisation provisoire des fonctions administratives permettant d'assurer la continuité du service public. Cette organisation a rendu possible la mise en œuvre des inscriptions universitaires à l'Université de Toulouse, l'installation des nouvelles instances communes des études doctorales, l'élection des représentants des usagers et de la direction politique de l'École des Docteurs, ainsi que l'adaptation des procédures et des documents réglementaires nécessaires à la préparation et à la délivrance des diplômes dans le nouveau cadre de l'EPE.

À compter de janvier 2026, une nouvelle phase s'est ouverte. Le diplôme de doctorat est désormais porté par l'Université de Toulouse et une partie des ressources financières attachées au doctorat est perçue par l'EPE en lieu et place de la ComUE. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de clarifier et de consolider

l'organisation des fonctions de gestion et de pilotage des études doctorales afin de permettre une gestion opérationnelle plus fluide, notamment par la mise en place de délégations de signature adaptées, et de sécuriser l'exercice des missions dans un cadre stabilisé.

À ce stade, ces fonctions demeurent toutefois encore éclatées entre plusieurs services et structures : écoles doctorales, scolarités du troisième cycle, services de gestion des contrats doctoraux et des co-tutelles, missions du collège doctoral, actions de formation transversale, activités internationales et observatoire du doctorat. Cet émiettement, hérité d'organisations antérieures, génère une complexité temporaire accrue pour les usagers — doctorants, encadrants et directions d'écoles doctorales — fragilise la lisibilité des circuits administratifs et pèse sur les conditions d'exercice des personnels.

Afin de garantir la continuité de service et d'organiser la réflexion autour de la préfiguration d'un futur service des études doctorales, une lettre de mission a été confiée à la direction opérationnelle de l'École des Docteurs par la ComUE et l'Université de Toulouse en septembre 2025.

Le rapport final de préfiguration, remis en décembre 2025, a permis d'objectiver les besoins, de formuler des préconisations opérationnelles et de proposer une trajectoire progressive de transformation. Il confirme la nécessité de structurer un service unifié des études doctorales, regroupant l'ensemble des missions de pilotage et de gestion aujourd'hui dispersées, et de l'inscrire clairement dans le champ de la formation et de la vie universitaire avec une attention au maintien d'une transversalité avec le domaine RIVI. Il identifie également l'année 2026 comme une année de transition pleinement assumée, permettant d'articuler la phase de préfiguration avec la mise en œuvre d'une organisation stabilisée à l'horizon 2027.

Dans ce contexte, la réorganisation proposée ne constitue pas une rupture, mais l'aboutissement logique d'un processus engagé de longue date. Elle vise à sécuriser la continuité des missions, à améliorer la lisibilité des circuits pour les usagers, à renforcer la professionnalisation et la reconnaissance des personnels, et à doter l'Université de Toulouse d'un outil de pilotage des études doctorales à la hauteur de ses responsabilités nationales et internationales. La présente note s'inscrit ainsi dans la continuité directe du rapport de préfiguration et a pour objet de formaliser les modalités d'accompagnement de cette transition, dans un cadre partagé et stabilisé, soumis à l'examen des instances représentatives du personnel.

2. Proposition d'organisation et plus-value attendue

La réorganisation des fonctions de gestion et de pilotage des études doctorales aurait pour objectif d'améliorer la lisibilité et la qualité du service rendu aux usagers. Dans le cadre de la phase de préfiguration, il est proposé de poursuivre, dès 2026, l'intégration des missions liées aux études doctorales au sein d'un service unique, rattaché fonctionnellement au domaine « Formation et Vie Universitaire » de l'Université de Toulouse. Ce service regrouperait les missions relevant de la scolarité du troisième cycle, des écoles doctorales portées par l'UT, des co-tutelles, de la formation transversale, de l'international et de l'observatoire du doctorat.

Cette organisation permettrait à l'Université de Toulouse de disposer d'un point d'entrée clairement identifié pour les doctorants, les encadrants et les directions d'écoles doctorales, de nature à limiter les redondances, à réduire les incompréhensions et à assurer un traitement plus homogène des situations à l'échelle du site. À cette fin, il est proposé de regrouper ces missions au sein d'un service de préfiguration relevant fonctionnellement de l'Université de Toulouse, conçu comme un service unique dès son lancement. Si certains contrats de travail demeurent temporairement rattachés à la ComUE en tant qu'employeur, le pilotage fonctionnel, les circuits de décision et les processus opérationnels relèveront d'une organisation unique portée par l'Université de Toulouse. L'encadrement hiérarchique des agents reste organisé selon la logique de l'employeur-responsable.

Le cadre juridique de cette phase de préfiguration est assuré par une convention de collaboration entre l'Université de Toulouse et la ComUE, laquelle précisera les modalités de coordination, de mise à disposition et d'accompagnement nécessaires au fonctionnement du service pendant la période transitoire.

Le rapprochement des équipes et la clarification des circuits de décisions et périmètres d'intervention favoriseraient le partage des pratiques et des compétences permettant de monter en expertise pour l'ensemble des agents. La constitution d'un collectif de travail identifié contribuerait à renforcer la

reconnaissance des expertises développées dans le champ des études doctorales pour les demandes de promotion, liste d'aptitude et tableau d'avancement et s'inscrirait dans les attentes exprimées lors des phases de concertation, en cohérence avec les recommandations formulées par le HCERES.

Sur le plan organisationnel, la réorganisation proposée permettrait de sécuriser l'exercice des missions dans un contexte de transition institutionnelle entre la ComUE et l'Université de Toulouse entre 2026 et 2028. La ComUE de Toulouse posant pour principe de départ les arbitrages suivants :

- Pour les personnels titulaires aucun transfert ne sera possible avant le 1^{er} janvier 2028 ;
- Pendant la période de transition, l'École des Docteurs ferait l'objet d'un double rattachement : fonctionnel à la DFVE de l'Université de Toulouse et hiérarchique au DRDV de la ComUE ;
- Lorsque cela est nécessaire, les personnels titulaires feraient l'objet de mises à disposition partielles permettant la mise en œuvre de délégations de signature dans les deux établissements, une double exécution budgétaire et d'un accès aux applicatifs internes aux deux établissements (système d'information et outils numériques notamment) ;
- Les personnels contractuels seraient renouvelés à l'Université de Toulouse à l'issue de leur fin de contrat à la ComUE, dans le respect du protocole de transfert validé par les CSAE des deux établissements et en fonction de l'accord d'opportunité validé par l'Université de Toulouse sur la base d'un transfert de financement garanti par la Comue.

La clarification des responsabilités et l'adaptation des circuits de décisions faciliteraient la gestion quotidienne du service, réduiraient les tensions opérationnelles et permettraient d'engager le travail dès mars 2026 tout en sécurisant l'atterrissage organisationnel envisagé pour 2028, au plus tard. Cette organisation constituerait également un cadre d'expérimentation à petite échelle permettant d'identifier les problématiques/difficultés posées par la reprise plus globale des activités de la ComUE au sein de l'EPE prévue fin 2027.

Enfin, cette évolution présenterait une plus-value stratégique pour l'Université de Toulouse. La visibilité renforcée de l'École des Docteurs et la centralisation du pilotage des études doctorales pourraient constituer un atout pour l'attractivité du site, notamment dans le cadre des partenariats européens et internationaux, et favoriseraient une meilleure articulation entre formation doctorale, qualité de vie en doctorat, internationalisation et observation des parcours, dans une logique cohérente et intégrée. Elle s'inscrit comme un élément marquant d'une mission de l'Université à la frontière de la formation et de la recherche intégré dès 2026 avant la visite du HCERES pour l'évaluation de l'établissement.

3. Points d'attention et mesures d'accompagnement

Le dispositif transitoire mis en place depuis septembre 2025, reposant sur une organisation partagée entre l'Université de Toulouse et la ComUE, a permis d'assurer la continuité des études doctorales dans un contexte d'évolution institutionnelle. Depuis janvier 2026, le portage du diplôme de doctorat par l'Université de Toulouse ouvre désormais la voie à une organisation plus cohérente et simplifiée.

Dans cette perspective, la phase de préfiguration vise à structurer progressivement le pilotage des études doctorales autour d'un cadre fonctionnel unique, rattaché à l'Université de Toulouse à partir de mars 2026. Cette évolution permettra de clarifier les circuits de décision, d'harmoniser les pratiques et de développer des outils de gestion partagés, tout en tenant compte du maintien temporaire de deux cadres employeurs et de gestion.

Cette organisation unifiée favorisera la simplification des procédures, un meilleur accès aux outils numériques et métiers, une clarification des responsabilités, ainsi qu'une fluidification des processus administratifs et budgétaires. Elle contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de travail des personnels et à une meilleure lisibilité pour les usagers et les partenaires.

Les modalités de ce pilotage fonctionnel unique seront précisées via la convention de préfiguration entre l'Université de Toulouse et la ComUE, définissant les engagements réciproques des deux établissements.

Enfin, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des personnels dans cette phase de transition. Un dispositif dédié, piloté par la direction de l'École des Docteurs en lien avec les services concernés, visera à soutenir l'appropriation des nouveaux fonctionnements, à renforcer les compétences des agents et à garantir la fluidité et la lisibilité des processus.

4. Organisation avant / après

Pour l'Université de Toulouse, le nombre d'ETP affecté aux études doctorales est de 12 réparti comme suit :

- Un premier état des lieux a permis de recenser [8] ETP de gestion actuellement répartis dans les Écoles doctorales. Cette répartition est hétérogène : certaines Écoles Doctorales disposent d'équipes étoffées, d'autres de moyens plus réduits, avec des quotités de postes parfois partagées avec d'autres missions administratives.
- Le service scolarité HDR doctorat concerne [3] ETP de gestion au sein du pôle scolarité de la Direction de la formation et de la vie étudiante ;
- la gestion des co-tutelles de thèse assurée par le service de la DCI.

Pour la ComUE de Toulouse, le nombre d'ETP affecté aux études doctorales est de 10 :

- L'École des Docteurs est un service structuré au sein de la ComUE rattaché au Département Recherche Doctorat Valorisation qui regroupe aujourd'hui [10] ETP pour assurer le pilotage du diplôme de doctorat de l'Université de Toulouse, la coordination des instances des études doctorales (CPD et CPD disciplinaires) et les missions relatives à la politique de site du collège doctoral (maîtrise d'ouvrage du système d'information ADUM, coordination du diplôme avec l'ensemble des établissements, formations transversales et professionnelles des doctorants, observatoire du doctorat (enquête IPEDOC et qualité de vie et d'études en doctorat) et international (mobilité, accueil des doctorants internationaux et projets européens doctorat).

Dans le cadre de la phase de préfiguration, il est proposé de structurer les fonctions de gestion et de pilotage des études doctorales au sein d'un service préfigurateur unique, rattaché fonctionnellement à la Direction de la formation et de la vie étudiante (DFVE) de l'Université de Toulouse, sous la responsabilité du Directeur général des services adjoint en charge de la formation et de la vie universitaire et de la directrice de l'École des docteurs. Ce positionnement permettrait d'inscrire clairement le pilotage des études doctorales dans le champ de la formation, en cohérence avec la nouvelle accréditation du diplôme de doctorat portée par l'Université de Toulouse. L'enjeu de la préfiguration sera également d'assurer un fonctionnement en transversalité avec le domaine recherche, innovation, valorisation et international - DRIVI, notamment pour les thématiques recherche, innovation et international.

Ce service préfigurateur prendrait la forme d'une direction au sein du DFVU, intégrant l'ensemble des missions aujourd'hui liées aux études doctorales : coordination des écoles doctorales, scolarité du troisième cycle, co-tutelles, formation transversale, international (en liaison étroite avec le DRIVI), vie doctorante et observatoire (en lien avec la fonction pilotage). Il aurait vocation à assurer un pilotage fonctionnel unifié, tout en tenant compte du contexte transitoire lié à la coexistence de deux employeurs.

Dans la mesure où, durant la période de transition, des personnels resteraient employés à la fois par l'Université de Toulouse et par la ComUE, il est proposé de retenir une organisation fonctionnelle identique dans les deux établissements. Un même organigramme serait ainsi décliné à l'UT et à la ComUE, intégrant explicitement le fonctionnement hybride du service et la présence de personnels relevant de deux cadres employeurs distincts. Ce modèle, par analogie avec celui d'une unité mixte de recherche, permettrait de garantir une cohérence d'ensemble, une lisibilité pour les agents et un pilotage opérationnel partagé, indépendamment des rattachements administratifs individuels.

Côté ComUE, l'École des Docteurs restera rattachée à la Direction de la recherche, du doctorat et de la valorisation (DRDV). Ce positionnement transitoire sera limité aux actes de gestions de carrière et de suivi des personnels afin de ne pas imposer un double circuit de validation qui complexifierait le service.

L'organisation ainsi expérimentée en 2026 aurait vocation à préparer l'atterrissage vers une organisation cible présentée et validée en 2027 pour ensuite être stabilisée au 1^{er} janvier 2028, dans laquelle les personnels de l'UT et de la ComUE relevant aujourd'hui des études doctorales seraient appelés à relever de l'Université de Toulouse. La phase d'opérationnalisation de la préfiguration permettrait d'anticiper ce transfert, d'en mesurer les effets sur les conditions d'exercice des missions et de sécuriser les modalités RH, budgétaires et organisationnelles associées.

Afin d'encadrer cette trajectoire, il est proposé de prévoir un passage spécifique devant les CSAE de l'Université de Toulouse et de la ComUE en fin d'année 2026. Ce passage aurait pour objet de présenter un bilan argumenté de la phase de préfiguration, d'exposer les conditions du transfert envisagé fin 2027 et de permettre aux instances représentatives du personnel de se prononcer sur les modalités organisationnelles et sociales de la bascule vers l'organisation cible. Cette étape constitue une condition nécessaire à la sécurisation du transfert. Elle vise à garantir que la sortie de la phase transitoire s'opère dans un cadre lisible, stabilisé et soutenable pour les agents, en évitant toute décision précipitée ou insuffisamment instruite. Elle permet également d'inscrire pleinement la transformation dans un dialogue social structuré et continu, en cohérence avec les enjeux humains et organisationnels de la période 2026–2027.

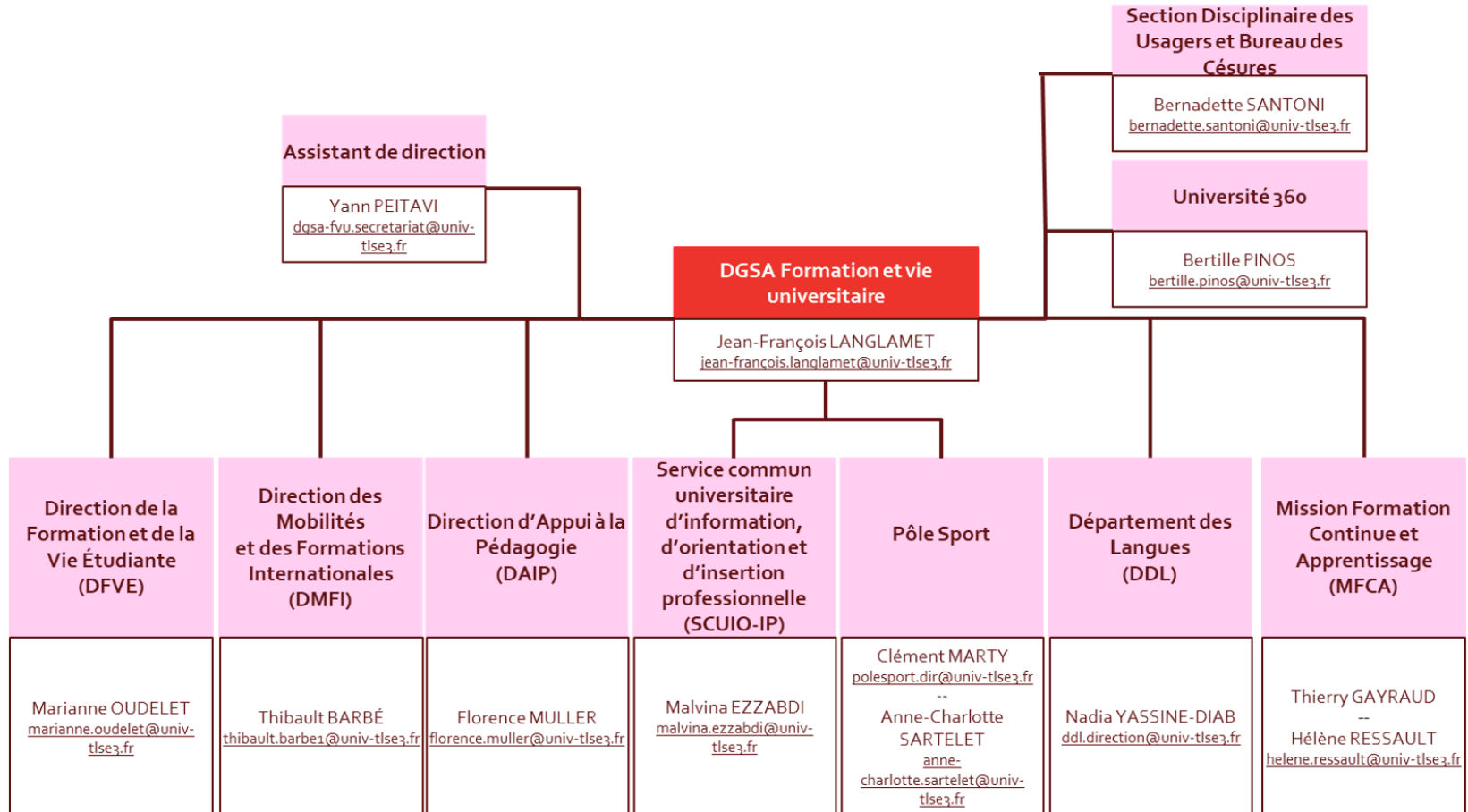
Les propositions d'organigrammes illustrant cette organisation préfiguratrice et sa projection sont présentées en annexe de la présente note.

5. Mise en œuvre

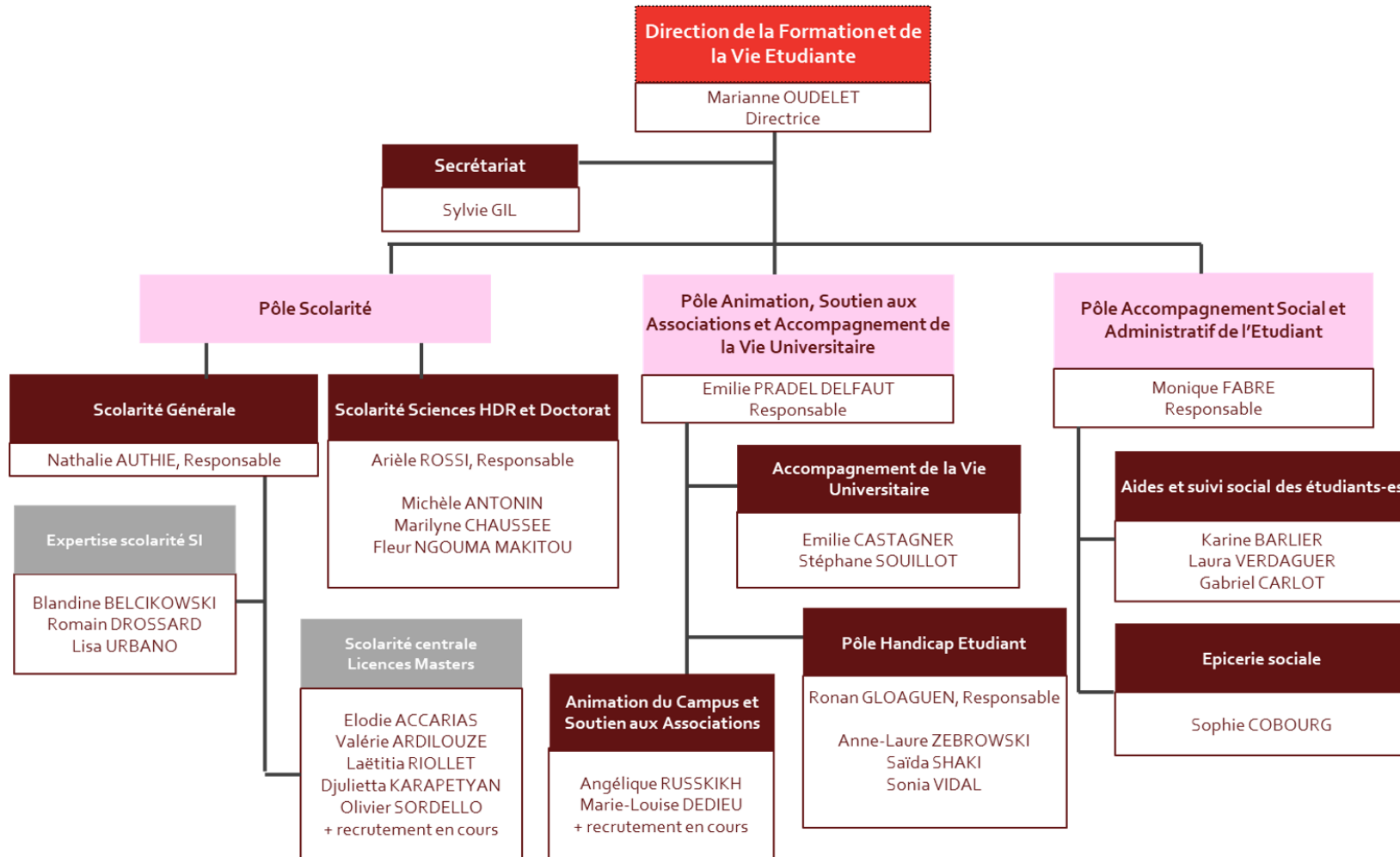
La mise en œuvre de l'organisation préfiguratrice des études doctorales serait organisée selon un calendrier progressif, articulant validation par les instances et entrée en vigueur opérationnelle. Le projet est présenté aux instances représentatives du personnel lors du CSAE de l'Université de Toulouse le 19 février 2026, puis du CSAE de la ComUE le 25 février 2026. Il serait ensuite soumis pour validation aux Conseils d'administration de la ComUE et de l'Université de Toulouse le 9 mars 2026. Sous réserve de ces validations, l'organisation préfiguratrice entrerait en vigueur dès que possible et au plus tard au début du mois d'avril 2026. Cette entrée en vigueur serait accompagnée de la mise en place des délégations de signature nécessaires, ainsi que de la sécurisation des accès aux applicatifs numériques et des circuits administratifs indispensables à l'exercice des missions dans un cadre UT / ComUE.

La période d'avril à décembre 2026 constituerait une phase d'expérimentation, permettant de stabiliser l'organisation, d'ajuster les modalités de fonctionnement et d'accompagner les personnels dans cette configuration transitoire. Conformément à la trajectoire annoncée, un passage spécifique devant les CSAE de l'Université de Toulouse et de la ComUE serait organisé en fin d'année 2026, préalablement au transfert effectif des personnels titulaires vers l'Université de Toulouse en 2028. Cette étape viserait à présenter le bilan de la phase de préfiguration et à soumettre aux instances les conditions du passage à l'organisation cible conditionnée à des garanties de soutenabilité financière des emplois par la Comue (un tableau listant les financements des emplois est prévu pour fin février 2026).

Organigrammes avant la réorganisation des Études doctorales 1/4



Organigrammes avant la réorganisation des Études doctorales 2/4

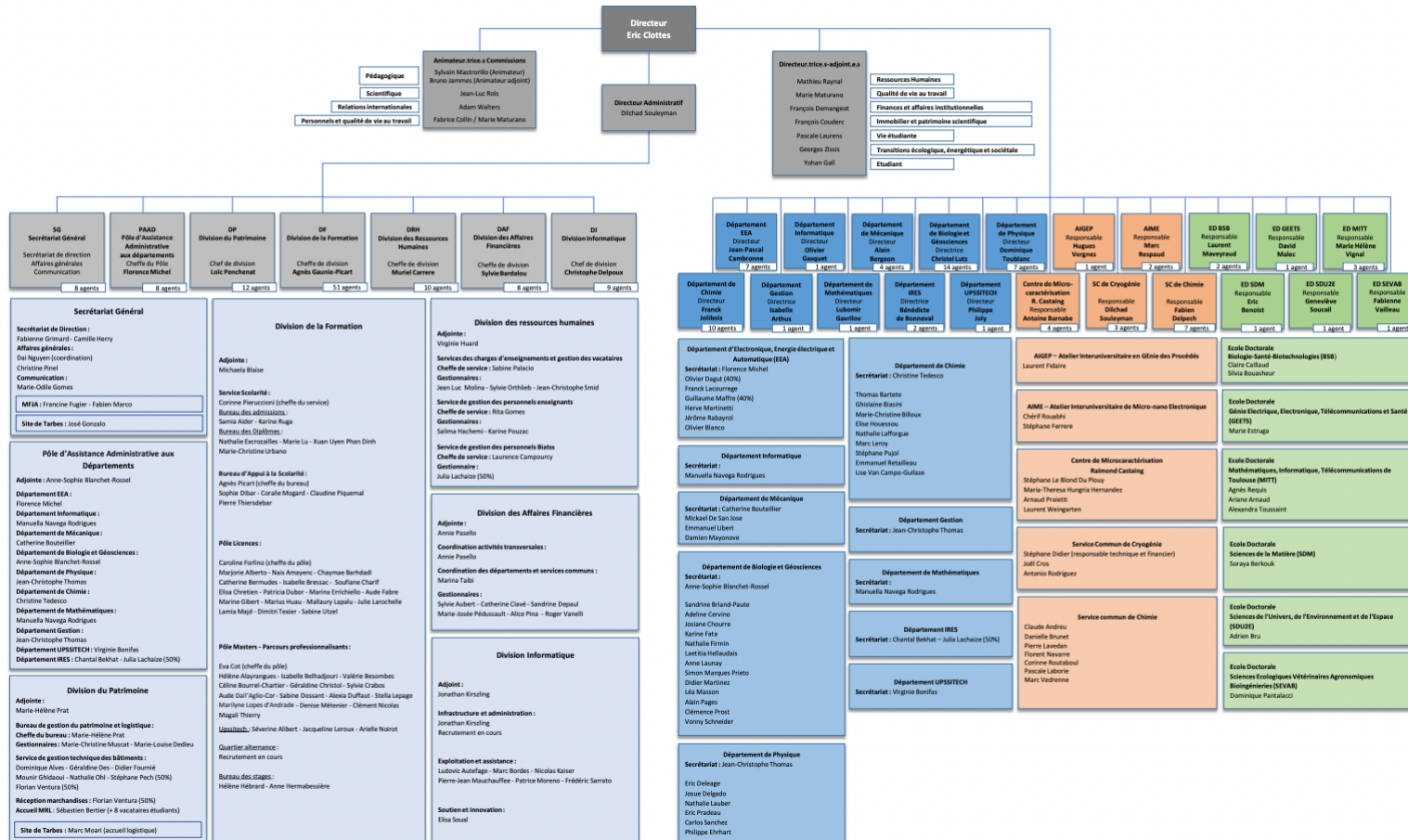


Organigrammes avant la réorganisation des Études doctorales 3/4

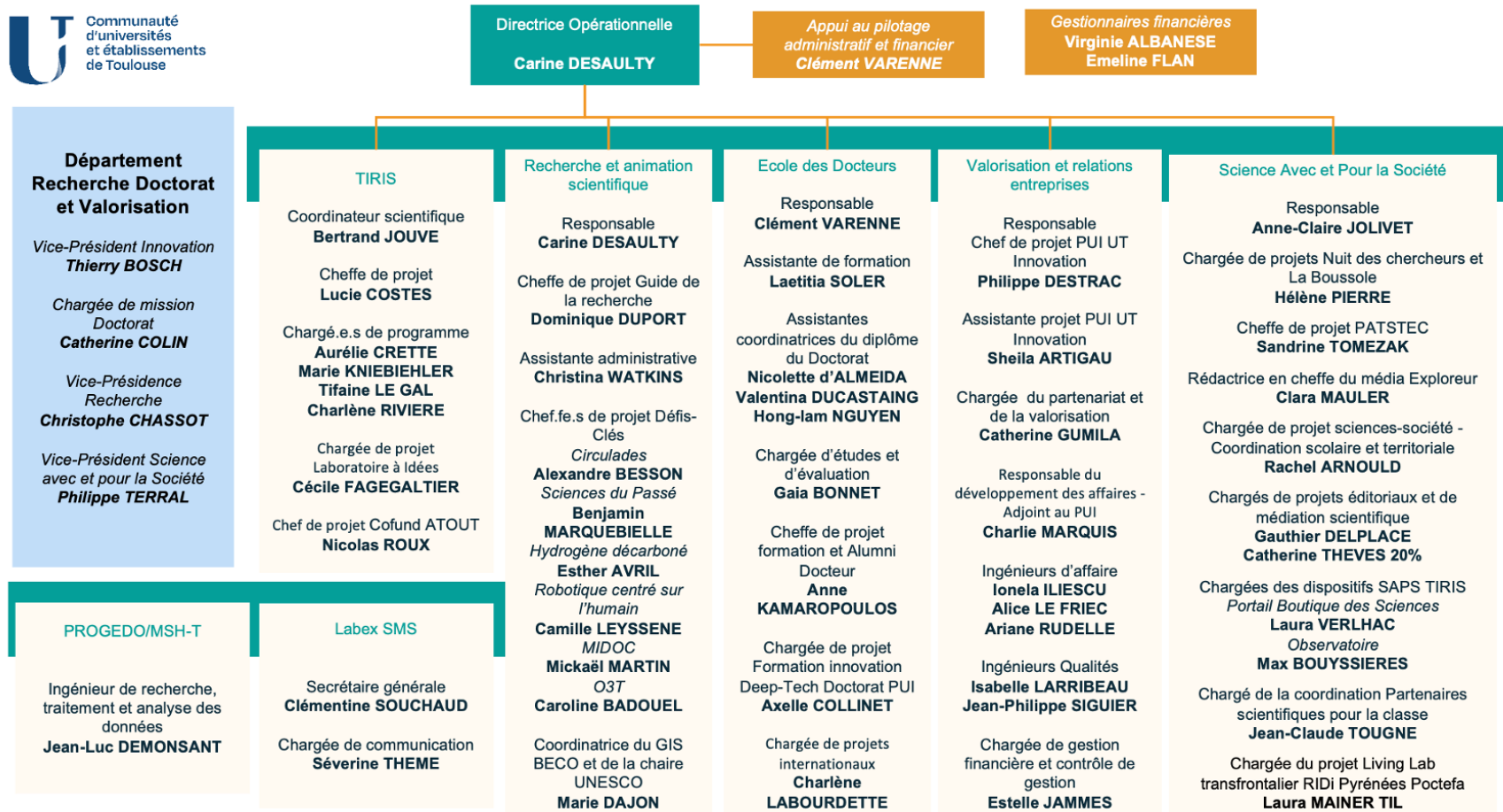


Faculté Sciences et Ingénierie Organigramme

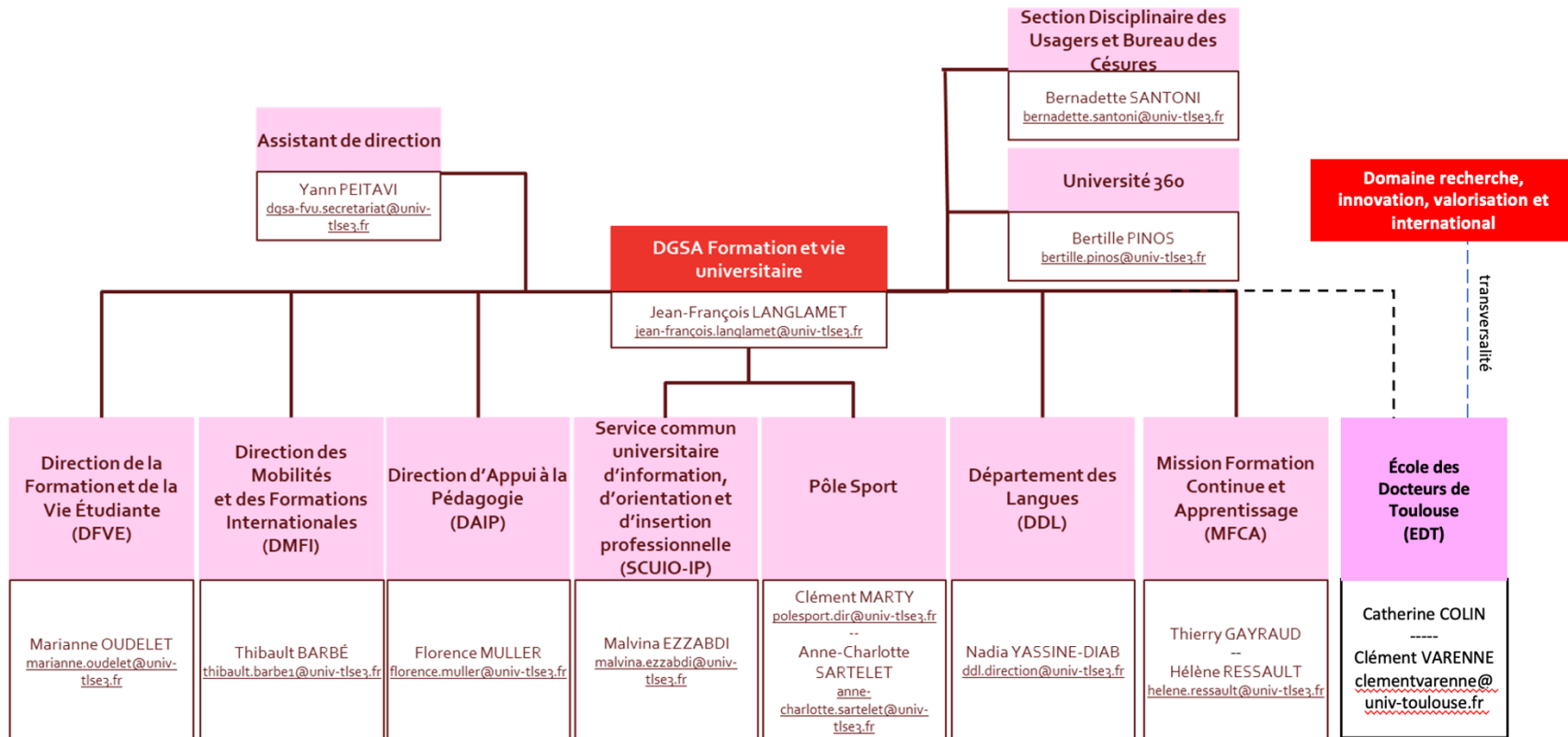
Mis à jour le : 23/04/2024



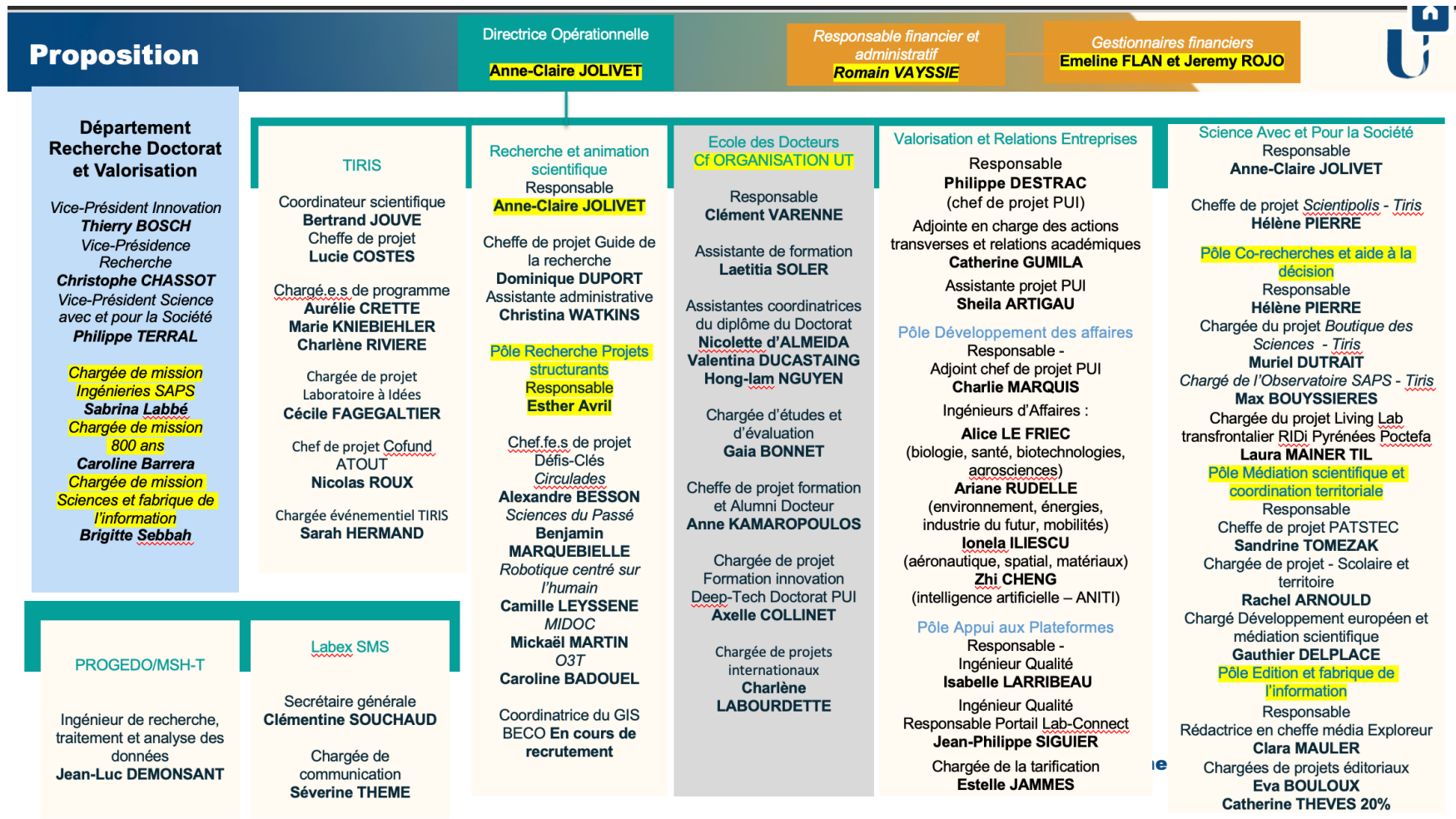
Organigrammes avant la réorganisation des Études doctorales 5/5



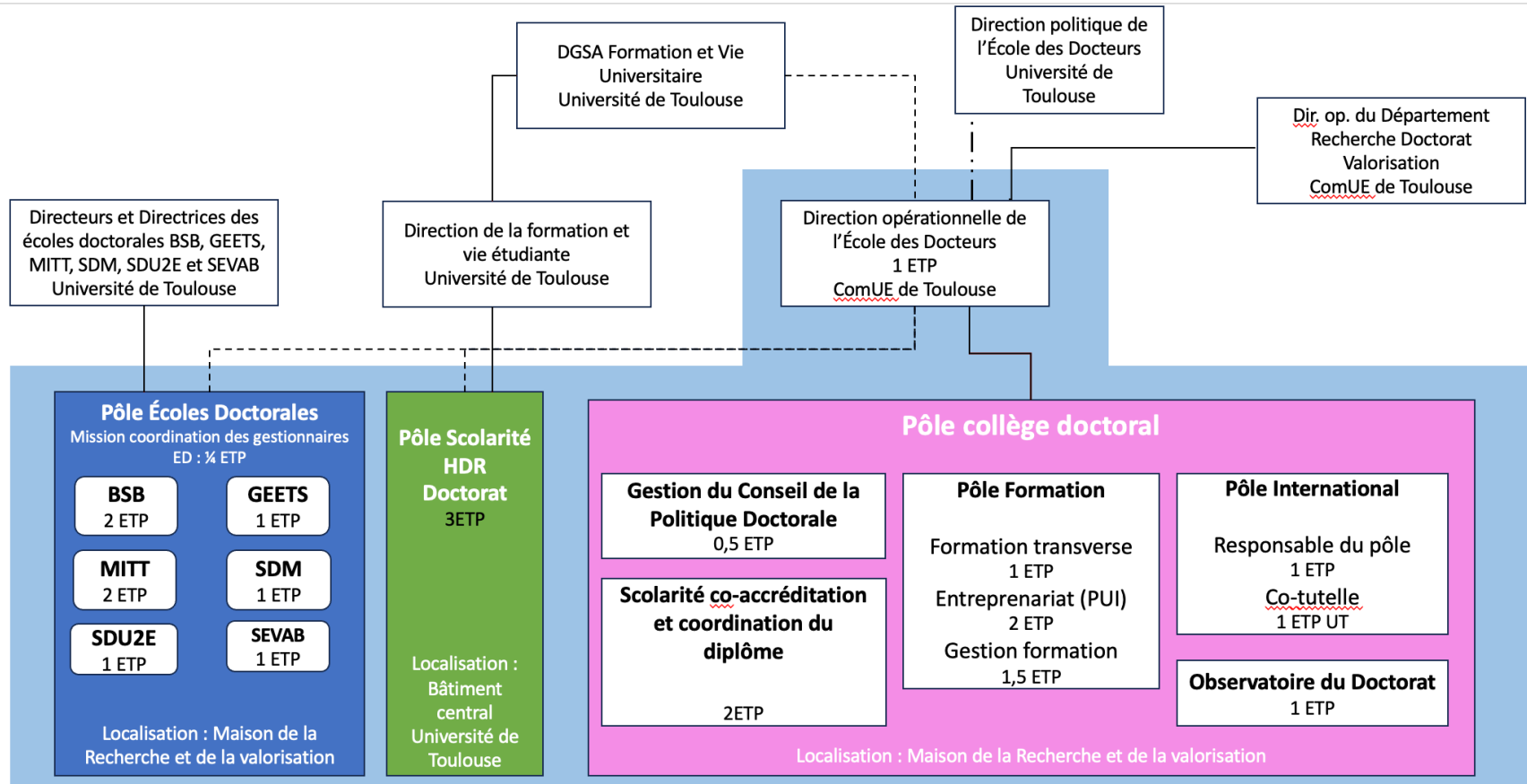
Hypothèse de structuration 1/3



Hypothèse de structuration 2/3



Hypothèse de structuration 3/3



Périmètre de préfiguration de l'École des docteurs

Légende :
 - - - - Encadrement fonctionnel
 - - - - Direction politique
 ———— Encadrement hiérarchique